

## **AVIS DE MARCHÉ DE FOURNITURES**

### **Fourniture d'Encre Indélébile, d'Encre Rigide et des Isoloirs Lieu d'exécution – Ouagadougou au Burkina Faso**

Le Centre Européen d'Appui Electoral (ECES) a été chargé, sous financement de la Coopération financière germano – burkinabè à travers de la Banque de Développement - KfW, de la mise en œuvre d'un projet d'appui aux élections municipales.

Dans ce contexte, le mandat d'ECES couvre l'acquisition de fournitures électorales pour le compte de la Commission Électorale Nationale Indépendante du Burkina Faso (CENI) cela incluant la gestion de la procédure du présent marché.

#### **1. Référence de publication**

ECES/KfW/AO/FO-01/2015

#### **2. Procédure**

Ouverte avec postqualification et renoncement de la procédure à deux plis (un seul pli par soumissionnaire avec vérification des critères de qualification au début du dépouillement des offres)

#### **3. Intitulé du programme**

Projet d'appui aux élections municipales

#### **4. Financement**

Coopération financière germano – burkinabè à travers la Banque de Développement - KfW

#### **5. Pouvoir adjudicateur**

Le Centre Européen d'Appui Electoral (ECES)

---

## SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

### 6. Description du marché

La Coopération financière germano – burkinabè à travers la Banque de Développement - KfW, dans le cadre du projet d'appui aux élections municipales mis en œuvre par le Centre européen d'appui électoral (ECES) pour le compte de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), finance l'acquisition d'encre indélébile, d'encre rigide et des isoloirs.

La CENI, en accord avec la KfW, a mandaté ECES pour gérer la procédure d'attribution du présent marché.

Ainsi, la présente procédure d'appel d'offres prétend identifier un fournisseur pour l'acquisition d'encre indélébile, d'encre rigide et des isoloirs (*en correspondance avec les Spécifications Techniques incluses dans le présent Dossier d'Appel d'Offres*) pour contribuer à l'organisation matérielle les élections Municipales programmées pour le premier trimestre de 2016.

Les Règles pour l'Attribution des Marchés de Fournitures, de Travaux et de Services associés dans le cadre de la Coopération financière avec les pays partenaires (<https://www.kfw-entwicklungsbank.de/Download-Center/PDF-Dokumente-Richtlinien/Vergabe-F.pdf>) sont d'application. Dans ce contexte, le présent marché consiste à procéder à l'achat et la livraison DAP (Delivered At Place = Rendu au lieu de Destination Convenu) à Ouagadougou (Burkina Faso), de l'**encre indélébile, l'encre rigide et des isoloirs** à être livrés du **10 janvier 2016 au 25 janvier 2016**

### 7. Nombre et intitulés des lots

Non, 1 lot unique

---

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

### 8. Éligibilité et règle de l'origine

La participation au marché est ouverte à toutes les personnes morales qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires. La participation au marché est aussi ouverte aux organisations internationales.

### 9. Situations d'exclusion et formulaire d'engagement

Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un contrat de fournitures, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations ici énumérées :

- sont en état ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales;
- ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement rendu par une juridiction Allemande ou du Burkina Faso et ayant force de chose jugée (c'est-à-dire, contre lequel il n'y a plus de recours possible) pour tout délit affectant leur moralité professionnelle; cette

- disposition vise également les personnes ayant sur eux le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle;
- en matière professionnelle, ont commis une faute grave constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier. Ceci inclut les décisions des organisations internationales;
  - n'ont pas respecté leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter;
  - ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, blanchiment de capitaux ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers de l'Allemagne et/ou du Burkina Faso; cette disposition vise également les personnes ayant sur eux le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle;
  - font l'objet d'une sanction administrative par la KfW ;
  - font l'objet de sanctions des Nations Unies, de l'Union européenne ou du gouvernement allemand ou burkinabè;
  - ont participé ou a participé en qualité de consultant à la préparation ou à l'exécution du projet ; il en est de même pour toute entreprise ou personne ou toutes entreprises ou personnes associées au soumissionnaire dans le cadre d'un groupe ou d'une autre structure économique consolidée à caractère similaire ;
  - Ont omis de fournir la déclaration d'engagement obligatoire de la KfW ;
  - Ont été exclus valablement de la participation à l'appel d'offres au Burkina Faso par suite d'infractions aux dispositions anti-corruption et anti-fraude ;
  - Assument directement ou indirectement par le biais d'un sous-traitant une partie considérable du marché en constituant au Burkina Faso des entreprises économiquement liées à la Commission électorale nationale indépendante et/ou des entreprises contrôlées par l'État sans autonomie juridique ou économique.

Par ailleurs, chaque offre doit inclure une déclaration d'engagement au modèle de la KfW dûment signée par le représentant du soumissionnaire.

## 10. Nombre d'offres

Les soumissionnaires peuvent soumettre seulement une offre par lot. Les offres ne portant que sur une partie d'un lot ne seront pas prises en considération. Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise au cas où son offre serait retenue pour plusieurs lots. Les soumissionnaires ne peuvent pas soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les fournitures requises dans le dossier d'appel d'offres.

## 11. Garantie de soumission

Les soumissionnaires doivent fournir une **garantie de soumission de 25.000 EUR** (vingt-cinq mille *Euros*) lors de la remise de leur offre. Cette garantie sera restituée aux soumissionnaires non retenus lors de la procédure de qualification et pour les autres non retenus une fois que l'appel d'offres aura été mené à terme, et à l'attributaire ou aux attributaires après la signature du contrat par toutes les parties. Cette garantie sera utilisée si le soumissionnaire n'honore pas toutes les obligations stipulées dans l'appel d'offres.

Vous trouverez en Annexe le Modèle KfW de Garantie de Soumission.

## 12. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une **garantie de bonne exécution** égale à 10% de la valeur du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné dans un délai de **10 jours** à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par le pouvoir adjudicateur. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité; un nouveau contrat pourra être établi et adressé au soumissionnaire ayant présenté la deuxième offre conforme la moins-disante. Vous trouverez en Annexe le Modèle KfW de Garantie de Bonne Exécution.

## 13. Réunion d'information et/ou visite de site

Aucune réunion d'information n'est prévue.

## 14. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 15. Période de mise en œuvre des tâches

La livraison des items doit suivre le calendrier détaillé à établir au moment de la signature du contrat et qui se déroulera impérativement durant la période allant du **10 janvier 2016 au 25 janvier 2016**.

---

## CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

### 16. Critères de sélection

Les critères de sélections suivants seront applicables aux soumissionnaires. Dans le cas où l'offre est soumise par un consortium, ces critères seront d'application au consortium dans son ensemble :

- 1) Capacité économique et financière du soumissionnaire (basée sur le point 3 du formulaire de soumission pour l'appel d'offres fournitures) En cas où le soumissionnaire est un organisme public, des informations équivalentes devront être soumises. La période de référence prise en compte est celle des trois dernières années pour lesquelles les comptes ont été clôturés.
  - a) Le **chiffre d'affaires moyen annuel** du soumissionnaire doit être **supérieur au budget de sa proposition financière** pour le présent marché et
  - b) La **proportion des actifs courts termes par rapport au passif court terme** devrait être d'**au moins 2**. Dans le cas d'un consortium, ce critère doit être respecté par chaque membre du consortium.
- 2) Capacité professionnelle du soumissionnaire (basée sur les points 4 et 5 du formulaire de soumission pour l'appel d'offres fournitures). La période de référence prise en compte est celle des trois dernières années pour lesquelles les comptes ont été clôturés.
  - a) Au **moins 3 personnes** faisant partie des effectifs du soumissionnaire **travaillant actuellement dans le domaine de la fourniture électorale** en rapport avec le présent marché.

- 3) Capacité technique du soumissionnaire (basée sur les points 5 et 6 du formulaire de soumission pour l'appel d'offres fournitures). La période de référence prise en compte est celle des trois dernières années pour lesquelles les comptes ont été clôturés.
- a) Le soumissionnaire doit avoir délivré des fournitures électorales d'encre indélébile et d'isoloirs, dans les trois dernières années, dans le cadre d'au moins **un contrat** d'un budget d'au moins **1.000.000 EUR** (Un million d'Euros), dans la fourniture d'encre indélébile et/ou d'isoloirs qui ont été exécutés durant la période suivante : 07/10/2012 au 07/10/2015.

Cela signifie que le(s) contrat(s) au(x)quel(s) le soumissionnaire se réfère pourrai(en)t avoir commencé ou avoir été achevé(s) à n'importe quel moment durant la période indiquée, mais ne doit(vent) pas nécessairement avoir commencé et avoir été achevé(s) durant cette période, ni avoir été exécuté(s) pendant l'intégralité de ladite période. Le soumissionnaire peut se référer soit à des projets achevés pendant la période de référence (même si le projet a démarré avant cette période) ou à des projets qui ne sont pas encore achevés. Dans le premier cas, le projet sera pris en compte dans sa totalité à condition de prouver qu'il a été réalisé convenablement (déclaration du pouvoir adjudicateur compétent, acceptation définitive). Dans le cas d'un projet en cours de réalisation, seule la portion convenablement réalisée pendant la période de référence sera prise en considération à condition d'apporter la preuve adéquate et de détailler la valeur de cette portion convenablement réalisée.

Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. A titre d'exemple, le pouvoir adjudicateur pourrait considérer cela inapproprié lorsque l'offre repose en majeure partie sur les capacités d'autre(s) entité(s) ou y fait appel pour des critères clefs. Si l'offre fait valoir les capacités d'autres entités, elle doit dans ce cas prouver au gestionnaire de la procédure d'attribution du marché agissant pour le compte du pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, devront respecter les mêmes règles d'éligibilité et notamment de nationalité, que l'opérateur économique en question. En outre les informations relatives à cette/ces entité(s) tierce(s) pour les critères de sélection pertinents devront être reprises dans un document séparé. Les preuves de leur capacité devront également être fournies lorsque le pouvoir adjudicateur en fait la demande.

## 17. Critères d'attribution

Prix

### **SOUMETTRE UNE OFFRE**

## 18. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?

Le dossier d'appel d'offres est disponible à l'adresse Internet suivante : <http://www.pacte-burkinafaso.eu/>

Il est également disponible auprès du pouvoir adjudicateur:

**Administration ECES au Burkina Faso**  
**Immeuble de la station Shell (face à la Bank of Africa)**  
**Deuxième Étage**  
**Au croisement des avenues de la Liberté et de l'Armée**  
**Cité An III**  
**Ouagadougou 01 BP5152 01**

## Burkina Faso

Les soumissionnaires qui le désirent peuvent recevoir par e-mail le dossier d'appel d'offres en soumettant une requête à l'adresse : [achats@eces.eu](mailto:achats@eces.eu). Tout soumissionnaire qui télécharge ou obtient le dossier d'appel d'offres devra aussi s'enregistrer auprès du pouvoir adjudicateur afin de recevoir les notifications, les demandes de clarification et les réponses.

Les offres doivent être rédigées **uniquement** au moyen du **formulaire type de soumission pour un marché de fournitures** et **formulaire de soumission d'une offre technique et financière** inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées **sous deux plis scellés dans une enveloppe extérieure scellée. Conformément aux exigences du pouvoir adjudicateur, une version électronique doit être déposée en même temps que la version papier. L'évaluation se fera sur la version papier.**

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à

[achats@eces.eu](mailto:achats@eces.eu)

ou

**Administration ECES au Burkina Faso  
Immeuble de la station Shell (face à la Bank of Africa)  
Deuxième Étage  
Au croisement des avenues de la Liberté et de l'Armée  
Cité An III  
Ouagadougou 01 BP5152 01  
Burkina Faso**

(avec mention de la référence de publication indiquée au point 1 : ECES/KfW/AO/FO-01/2015) au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 19. Le pouvoir adjudicateur doit répondre aux questions au moins 14 jours avant la date limite de soumission des offres. Des éclaircissements ou des changements mineurs au dossier d'appel d'offres sont publiés au plus tard 14 jours avant la date limite de soumission des offres sur le site:

<http://www.pacte-burkinafaso.eu/>

### **19. Date limite de soumission des offres**

Le **23 Novembre 2015 à 12h30**, heure locale de Ouagadougou – Burkina Faso.

Pour information, les heures d'ouverture du bureau où est faite la réception des offres sont de 10h00 à 12h00 et de 15h30 à 17h00, heure locale de Ouagadougou – Burkina Faso, du Lundi au Vendredi. Fermé le Samedi, Dimanche et jours fériés.

Le pouvoir adjudicateur **ne prendra pas en considération** les offres reçues après la date et heure limites.

### **20. Séance d'ouverture des offres**

La séance d'ouverture des offres aura lieu le 23 Novembre à 12h45, heure locale de Ouagadougou – Burkina Faso.

## **21. Langue de la procédure**

Toutes les communications écrites de cette appel d'offres doivent être faites en français.

## **22. Base juridique**

Règles pour l'Attribution des Marchés de Fournitures, de Travaux et de Services associés dans le cadre de la Coopération financière avec les pays partenaires complétées par le guide pratique de l'Union européenne (PRAG), le présent Avis de Marché et les Instructions aux Soumissionnaires. En cas de conflit entre les dispositions prévues dans ces documents, les dispositions stipulées dans les Règles pour l'Attribution des Marchés de Fournitures, de Travaux et de Services associés dans le cadre de la Coopération financière avec les pays partenaires prévalent.